

Conseil d'Administration du 19 mars 2019 PROCES VERBAL

Ordre du jour

1. Accueil de Binettes et Compagnies et du Bercail Paysan, candidats à l'adhésion
2. Approbation du PV du CA du 8 janvier 2019
3. Point financier
4. Commissions 2019 : propositions du bureau
5. Retour sur les événements et réunions récents
6. Questions et informations diverses

Débats

Le quorum étant atteint – 12 administrateurs présents ou représentés sur 18, le Conseil d'Administration peut débiter.

1. Accueil de Binettes et Compagnies et du Bercail Paysan, candidats à l'adhésion :

Le Bercail Paysan :

L'association est représentée par Jean-Yves Morgantini, administrateur.

Elle travaille activement à l'ouverture d'un lieu de vie pour 7 adultes autistes qui seraient accueillis à l'année, doublé d'un accueil à la journée pour des adultes autistes ou en situation de handicap psychique. Ce lieu offrirait des activités d'élevage et de pâturage sur des terres exploitées en bio par l'association Terre de liens. À ce jour, le Bercail Paysan a rencontré des acteurs du handicap psychique pour être accompagné dans ses démarches et recherche des financements pour l'investissement et des réhabilitations.

À terme, le lieu ne devrait pas être à proprement parler un établissement médico-social, mais devrait être financé en partie par le Conseil Départemental.



Binettes et Compagnie :

L'association est représentée par Jean-Baptiste Nedelcu, Secrétaire et chargé de projet « lieu de vie et d'accueil ».

Elle existe depuis 2015 et propose l'accueil de personnes – 7 – avec déficience intellectuelle pour des activités de maraîchage et d'arboriculture fruitière. Elle accueille, par exemple, des jeunes de l'IME de Roybon (OVE). Binettes et Compagnie se veut un espace convivial et social, créateur d'une dynamique sur un territoire rural. Elle imagine également développer un lieu de vie et d'accueil et a rencontré en ce sens le Conseil Départemental. Elle est accompagnée, pour cela, par un stagiaire Arobase, par la direction de Sainte Agnès et l'Arche à Grenoble.

Le Bercaïl Paysan et Binettes et Compagnie souhaitent adhérer à HandiRéseaux38 afin de partager, d'échanger, de chercher des appuis et des enrichissements pour leurs projets. Les deux associations sont volontaires pour participer aux Commissions d'HandiRéseaux38.

Le Conseil d'Administration valide ces candidatures qui seront donc présentées en Assemblée Générale.

2. Approbation du PV du CA du 8 janvier 2019 :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. Point financier :

Conseil Départemental :

La nouvelle convention triennale couvrant les années 2018, 2019 et 2020 a été signée par le Président du Conseil Départemental et par Marielle Lachenal, ce qui, dans un premier temps, va débloquent le versement des 38 400 € votés pour 2018.

Pour la suite, nous retrouvons donc un niveau de subventions sensiblement identique à celui avant la baisse liée à la prise en charge des locaux par le CD lorsque nous étions à la grange du Château.

CPro :

À la suite d'une rencontre avec son directeur général délégué, CPro a accepté de supprimer la pénalité de résiliation du copieur de la Grange du Château, soit 1 695 € TTC, et le montant de l'enlèvement du copieur, soit 312 € TTC.

Sodaco :

L'assurance de Sodaco, cabinet comptable de l'association, a accepté de rembourser à HandiRéseaux38 le trop versé des ruptures conventionnelles de Fabien Maroni et Noelle Ficatier, soit 8 731 €. Nous sommes en attente du règlement.

FDVA2 :

Une demande de subvention de 10 000 € (le maximum possible) a été faite dans le cadre du FDVA2 2019.

Contentieux Handiréseau :

Une société parisienne appelée Handiréseau (voir www.handireseau.fr) a pris contact pour utilisation abusive de la marque, qu'elle a déposée il y a dix ans (Handiréseau et Handiréseaux ont été déposées). HandiRéseaux38 a fait appel à un avocat pour lui répondre :

- Il ne devrait pas y avoir de retour de la part d'Handiréseau, la lettre étant dissuasive et la contrefaçon n'étant pas clairement établie (pas d'activité d'HandiRéseaux38 sur le marché des affaires) ;
- Il ne sera a priori pas nécessaire de déposer HandiRéseaux38 car les termes qui le composent – handi et réseaux – sont trop génériques pour être acceptés en tant que marque commerciale.

La lettre de l'avocat a été facturée 600 €.

Au jour de ce Conseil d'Administration, l'équilibre financier pour 2019 n'est toujours pas assuré. Le projet FALC et la sollicitation du Tribunal de Grande Instance (voir plus loin) seront donc les bienvenus pour y remédier.

4. Commissions 2019 :

Forum :

La vidéo du projet Amour & Handicap sera présentée à Laura Bonnefoy et France Lamotte le 1^{er} avril, en présence des partenaires du projet et de quelques comédiens en situation de handicap.

Pour donner suite à une rencontre avec des éducateurs sur cette question de la vie affective :

- Idée de créer des lieux de rencontres autour de la thématique pour les professionnels (FAM de Saint-Jean-de-Moirans par exemple ?)
- Idée que les familles auraient également besoin d'un temps de parole sur la thématique : organisation de rencontres dans 3 lieux du Département.

Le Conseil d'Administration insiste sur le fait que le Forum de novembre ne doit pas disparaître puisqu'il est devenu un moment emblématique de la vie locale. Des pistes étant à l'étude, un groupe de réflexion sera mis en place courant avril.

Les actes du Forum 2018 sont en cours de finalisation.

Commissions Santé et Accessibilité :

À la suite d'une réunion inter associative à l'APF France Handicap, celle-ci souhaite conserver la coordination des commissions existantes en son sein. Réassurance est donnée qu'HandiRéseaux38 n'a pas de vocation hégémonique : elle participera donc aux commissions APF plutôt que de créer des commissions « doublons ».

Commission Sensibilisation :

La première réunion aura lieu le 25 mars, 14h30, à l'ACEPP 38-73.

L'idée est de rassembler tous les acteurs proposant de la sensibilisation au handicap afin de :

- Savoir ce que font les uns et les autres ;
- Retrouver le sens de ce qui est fait ;
- Faire réseau, informer sur qui fait quoi.

Commission Accès à la culture pour tous :

Paule-Catherine Arnaud Gigon participera à la première réunion d'organisation du Mois de l'accessibilité de la ville de Grenoble afin de voir les synergies possibles – et les financements qui iraient avec.

5. Projet Facile à Lire et à Comprendre :

Après échange avec l'UNAPEI, prestataire d'une formation « Ecrire en Facile à lire et à comprendre », HandiRéseaux38 propose d'organiser une(des) formation(s) pour l'ensemble de ses adhérents. Un mail sera envoyé afin d'en préciser les modalités. Objectif : relancer la dynamique du FALC en Isère et être en mesure de proposer une prestation de transcription de documents.

Penser également aux personnes déjà formées qui souhaiteraient aller plus loin et devenir formateurs.

6. Question et informations diverses :

- Afin d'assurer une meilleure coordination de la présence de Nelly Maroni à la Vice-présidence du CDCA, celle-ci n'étant plus administratrice, un administrateur sera délégué pour l'accompagner lors des réunions, sous réserve d'acceptation de ce principe par le Département ;
- Le Préfet de l'Isère a donné son accord pour recevoir une délégation HandiRéseaux38 / Alma / Alertes pour la remise de la synthèse du Grand Débat ;

- Des inquiétudes étant remontées à propos des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), une rencontre avec Mme Ranchy, conseillère ASH auprès du Recteur, a été organisée.
Christophe Schildknecht a déjà rencontré M. Dourthe à ce sujet : l'idée de base semble bonne, les PIAL étant créés pour optimiser les AVS, mais il y a méfiance sur la mise en œuvre, l'Éducation Nationale se donnant la possibilité de contredire les notifications de la CDAPH. Une expérimentation est en cours à La Côte-Saint-André et à Vienne.
- Une rencontre avec le Tribunal de Grande Instance aura lieu le 10 avril, à propos de la mise en place, au niveau du pôle social du tribunal, d'une permanence d'accueil des personnes en difficultés. Cette permanence pourrait être assurée par l'agent administratif d'HandiRéseaux38, le tribunal ayant un budget dédié pour ce poste.
- L'Assemblée Générale 2019 est fixée au 18 juin, 17h, lieu à venir.